

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1893

28 juillet 2015

SOMMAIRE

Androlding S.à r.l.	90835	KEV Germany 4 S.à r.l.	90836
DesignU S.à r.l.	90818	KEV Germany Fuhrbergerstrasse S.à r.l. ...	90835
EdR Real Estate (Eastern Europe) Participa- tions S.à r.l.	90834	KEV Germany Schulterblatt S.à r.l.	90836
Evolution Equity Partners Investments SCSp	90836	Kharga SA	90837
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.	90824	Kings Road S.à r.l.	90825
ICS Investments S.à r.l.	90818	Kiwinter S.A.	90837
IJS Global Luxembourg (Luxembourg Branch)	90818	KKR Lending Partners Luxembourg (GBP2) Unlevered S.à.r.l.	90837
International North Sea Shipping S.A.	90819	KPI II S.à r.l.	90848
Invicta-Art S.à r.l.	90820	Kyran S.à r.l.	90849
ION International S.à r.l.	90820	La Fiduciaire Comptable Comptafisc Sàrl ...	90850
ISTC S.A.	90820	LaSalle UK Ventures Property 7	90849
Ithaka SICAV FIS	90821	La Varenne Group S.A.	90850
Jazz S.à r.l.	90821	L'Estrade Sàrl	90849
Jazz S.à r.l.	90822	MH Med Top S.A.	90852
JCS Consulting S.A.	90822	Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l.	90820
Jefferies Umbrella Fund	90823	Monarch Property Holdings I S.à r.l.	90821
Jumeli S.A.	90824	Novapharm S.A.	90819
Kandodoo S.à r.l.,	90834	OAK International S.A.	90822
K.B.S. Construction S.A.	90825	Resort Finance S.A.	90850
Kepler P.O.S. S.A.	90835	Société du Port de Mertert S.A.	90852

**ICS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DesignU S.à r.l.).**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 163.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081462/9.

(150093730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

IJS Global Luxembourg (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabrielle Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 197.222.

ERÖFFNUNG EINER NIDERLASSUNG

Deutsche Fassung

STATUTEN DER ZWEIGNIEDERLASSUNG IM GROSSHERZOGTUM LUXEMBURG

Bezeichnung der Zweigniederlassung:

IJS Global Luxembourg (Luxembourg Branch)

Adresse:

L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann

Tätigkeiten:

Spedition und operative Tätigkeiten

Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung:

- Herr Jean, Luc, Andre DEMOULTN, geboren am 02/05/1967 in Ipppling (F), wohnhaft in F-57100 Thionville, 36, rue des Pyramides als Geschäftsführer

Unterschriftenrecht:

Im Rahmen der täglichen geschäftsführung ist die Zweigniederlassung durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Muttergesellschaft:

IJS Global EMEA Holding B.V.

registriert unter der Nummer no.60297492 im Registrar of Companies in den Niederlanden mit dem Gesellschaftssitz in NL-1118DP Schipol, Snipweg 101

Geschäftsführung der Muttergesellschaft:

IJS GLOBAL GROUP INTERNATIONAL B.V. registriert unter der Nummer no.60295694 im Registrar of Companies in den Niederlanden mit dem Gesellschaftssitz in NL-1118DP Schipol, Snipweg 101, vertreten durch:

- Herr Sjoerd van Loon, geboren am 16/09/1949 in Amsterdam (NL), Princes Marijkelaan I, NL-1182BK Amstelveen, (Geschäftsführer)

- Herr Marcus de Haas, geboren am 13/03/1969 in Rotterdam (NL), wohnhaft in Johannes Vermeerstraat 26, N1-2102BW Hecmstede, (Geschäftsführer)

Luxemburg, den 22. Mai 2015.

IJS Global EMEA Holding B.V.

Unterschrift

IJS GLOBAL GROUP INTERNATIONAL B.V.

Vertreten durch Herrn Sjoerd van Loon und Herrn Marcus de Haas

English version

Name of the branch:

IJS Global Luxembourg (Luxembourg Branch)

Registered office:

L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann

Object:

Freight forwarding-operational activities

Manager of the branch:

- Mr. Jean, Luc, André DEMOULIN, born on the 02/05/1967 in Ippling (F), residing in F-57100 Thionville. 36, rue des Pyramides is appointed as manager of the branch

Powers of the Manager of the branch:

In the daily management, the branch will be bound by the signature of the manager of the branch.

Parent company:

IJS Global EMEA Holding B.V.

A company with limited liability organized and existing under the law of the Netherlands, registered at the chamber of commerce n°60297492, having its registered office in NL-1118DP Schipol, Snipweg 101

Director of the parent company:

IJS GLOBAL GROUP INTERNATIONAL B.V. a company with limited liability organized and existing under the law of the Netherlands, registered at the chamber of commerce n°60295694, having its registered office in NL-1118DP Schipol, Snipweg 101, represented by:

- Mr Sjoerd van Loon, born on the 16/09/1949 in Amsterdam (NL), residing in Princes Marijkelaan 1, NL-1182BK Amstelveen, (Director)

- Mr Marcus de Haas, born on the 13/03/1969 in Rotterdam (NL), residing in Johannes Vermeerstraat 26, N1-2102BW Heemstede, (Director)

Luxembourg, the 22nd May 2015.

IJS Global EMEA Holding B.V.

Signature

IJS GLOBAL GROUP INTERNATIONAL B.V.

Represented by Mr. Sjoerd van Loon und Mr Marcus de Haas

Référence de publication: 2015081465/67.

(150093538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

International North Sea Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 50.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081478/9.

(150093777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Novapharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 124.859.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement

L'Assemblée Générale décide, à compter du 17 Avril 2015, de renouveler le mandat du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, administrateur, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

- Monsieur Antonio MANDRA, administrateur, né le 3 mars 1963 à Lugano (Suisse), domicilié professionnellement à Via Lavizzari 4, CH-6900 Lugano (Suisse).

- Madame Germana FERRARI MATTA, administrateur, née le 10 Novembre 1964 à Milan (Italie), domicilié professionnellement à Località Bandita S. Pantaleo, I-01016 Tarquinia (Italie).

- ZIMMER & PARTNERS S.A., commissaire aux comptes, domiciliée professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015084200/23.

(150096247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Invicta-Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 47.654.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015081480/10.

(150093158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

ION International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015081481/11.

(150093125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

ISTC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081484/9.

(150092885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 149.701.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société adoptées le 1^{er} juin 2015

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter les démissions de Douwe Terpstra, Tobias Stemmler et Andrew O'Shea, de leurs fonctions de gérants B de la Société et a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015 pour une durée indéterminée:

- Livio Gambardella dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Benjamin Chouraki dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et
- Stéphanie Meyer dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

En conséquence de ces démissions et nominations, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Michael Maroof, gérant A;
- Michael Gillin, gérant A;
- Livio Gambardella, gérant B;
- Benjamin Chouraki, gérant B; et
- Stéphanie Meyer, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015082527/24.

(150094171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Ithaka SICAV FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 182.500.

Der Jahresabschluss vom 30. November 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für ITHAKA SICAV FIS
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015081485/11.

(150093696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Jazz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 54.401.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 20 mai 2015 lors de l'assemblée générale ordinaire des associés

Les mandats des gérants en place sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2015, devant se tenir en 2016.

Ces gérants sont:

- Monsieur Marc Giorgetti
- Monsieur Michel Ducros

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Jazz S.à r.l.

FPS Audit & Expertise S.à r.l.

Anc. Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015081489/19.

(150093353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Monarch Property Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 181.132.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société adoptées le 29 mai 2015

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter les démissions de Douwe Terpstra, Tobias Stemmler et Andrew O'Shea, de leurs fonctions de gérants B de la Société et a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015 pour une durée indéterminée:

- Livio Gambardella dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Benjamin Chouraki dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et
- Stéphanie Meyer dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

En conséquence de ces démissions et nominations, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Michael Maroof, gérant A;
- Michael Gillin, gérant A;
- Livio Gambardella, gérant B;
- Benjamin Chouraki, gérant B; et
- Stéphanie Meyer, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monarch Property Holdings I S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015082529/24.

(150094173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Jazz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081490/10.

(150093354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

JCS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 165.193.

Extraits de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (la Société) tenue à Luxembourg en date du 28 mai 2015

L'Assemblée décide de transférer le siège social actuel de la société L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy au L-1148 Luxembourg, 12, Rue Jean L'Aveugle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JCS CONSULTING SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015081492/15.

(150092846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

OAK International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.118.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 mai 2015, 2LAC/2015/11462, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme OAK INTERNATIONAL S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.118, constitué en date du 27 mai 2008 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, numéro 1585 du 27 juin 2008.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2014, publié au Mémorial C, numéro 340 du 9 février 2015.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l. et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux le siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société OAK INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015081692/29.

(150093017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Jefferies Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 34.758.

In the year two thousand fifteen, on the twentieth of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of JEFFERIES UMBRELLA FUND, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 34.758, incorporated by a deed of Me Gérard Lecuit, then notary residing in Mersch, on September 6, 1990, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 426 of November 20, 1990. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 30, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 296 of February 9, 2006.

The meeting is opened and Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by a notice sent by registered mail to all the shareholders on April 20, 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in the Luxemburger Wort and the Tageblatt on April 20, 2015 and on May 5, 2015.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 2,304,973 shares in circulation, 168,936 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on April 16, 2015 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Fund and to put it into liquidation in accordance with the articles of incorporation of the Fund with effect as of the date of the Meeting or any other date as may be decided by the shareholders upon proposal of the chairman of the Meeting.

2. Appointment of Kredietrust Luxembourg S.A., represented by Mr Lieven Jacobs, as liquidator of the Fund and determination of its powers and remuneration.

3. Authorisation to proceed with the distribution in cash of the liquidation proceeds.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the Fund and to put it into liquidation as of May 20, 2015.

Second resolution

The general meeting decides to appoint Kredietrust Luxembourg S.A., represented by Mr Lieven Jacobs, having its registered office in L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, as liquidator.

The Liquidator will have the powers determined by Articles 144 and following of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). The Liquidator may execute acts and operations specified in Article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its responsibility, and to be charged to the Fund, seek assistance from third parties for certain determined functions under the conditions and for the duration it determines.

Third resolution

The general meeting gives the authorisation to proceed with the distribution in cash of the liquidation proceeds.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16457. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081493/66.

(150094077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Jumeli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 143.003.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 juillet 2014

I. L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur unique de Monsieur Norbert MEISCH, né le 20 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

II. L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMIS-SAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège au 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B131.410, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015081496/20.

(150093579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 52.461.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 13 avril 2015 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a élu comme Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Peter Damisch (demeurant en Suisse, Quai des Bergues 9-17, 1201 Genève)

2. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Martyn Porter (demeurant au Luxembourg, 16 Boulevard d'Avranches, 2014 Luxembourg);

- Monsieur Philip Tremble (demeurant au Royaume-Uni, 17 A Guildown Road, GU2 4ET Guildford);

- Monsieur Carlo Lombardini (demeurant en Suisse, 8-10 Rude de Hesse, 1211 Genève)

- Monsieur Nigel Fielding (demeurant au Luxembourg, 16 Boulevard d'Avranches, 2014 Luxembourg);

3. L'Assemblée a élu PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social se situe 2, rue Gerhard Mercator, 2182 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Pour HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

HSBC Bank plc, Luxembourg Branch

Signatures

Référence de publication: 2015082381/22.

(150094267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

K.B.S. Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 101.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015081499/9.
(150093577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Kings Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 197.219.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-first day of May.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mayfield Investments Limited (Malta), a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Malta, having its registered office at 51, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1020, Malta, registered with the Registrar of Companies under registration number C 65155, duly represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, pursuant to a proxy given under private seal;
- Queensdale Beteiligungs GmbH, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Germany, having its registered office at Alarichstrasse 13, 80638 Munich, Germany, registered with the Registrar of Companies under registration number HRB 175232, duly represented by Mr. Henri DA CRUZ, prenamed, pursuant to a proxy given under private seal;
- L-REA GmbH, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Germany, having its registered office at Michael-Huber- Weg 5, 81667 Munich, Germany, registered with the Registrar of Companies under registration number HRB 179402, duly represented by Mr. Henri DA CRUZ, prenamed, pursuant to a proxy given under private seal.

The said proxies signed ne variatur by the attorney of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, acting in the capacity of which they act, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) it wished to incorporate:

Title I. Form - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company), governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "Kings Road S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a decision of the Board of Managers (as defined below), in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing at least seventy five (75%) percent taken by a vote of the majority of the share capital of the Company.

The Company may establish branches or other offices both in Luxembourg or abroad.

Art. 4. Purpose. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition and/or investment in by way of purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of

patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital. The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each fully subscribed and paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company.

Art. 7. Shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

The shares are freely transferable among shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the shareholders, representing, at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

The transfer of shares to non-shareholders, by reason of death, must be approved by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law. The transfer of shares is only binding upon the Company or non-shareholders following a notification to, or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions: (i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. When the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price; (ii) the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company; (iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital of the Company.

Title III. Management

Art. 8. Appointment of the managers. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s), which need not be shareholders of the Company, and which shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution taken by vote of the majority of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the managers shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause, at any time and replaced by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company.

Art. 9. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound, towards third parties, by the joint signatures of a class A manager and a class B manager in all matters. The Board of Managers may delegate its powers for specific and limited tasks to one or several ad hoc agents, who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The Board of Managers, will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 10. Board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman.

It may also choose a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The Board of Managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except as a matter of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice. None notice shall be required when waived by the consent of each manager, or when all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other appropriate telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any appropriate telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half (1/2) of the total number of managers, except when the Board of Managers is composed of less than three (3) managers, in which case the quorum shall be of all the managers.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one half (1/2) of the managers present or represented who voted and did not abstain.

Written resolutions approved and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the Board of Managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two (2) managers.

Art. 11. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. Shareholders' meetings

Art. 12. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except the current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 13. General meetings. In case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders represents all the shareholders of the Company. All the shareholders shall be bound with those resolutions.

General meetings of shareholders may be convened by the Board of Managers failing which by shareholders representing more than fifty (50) percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice convening a general meeting. None notice shall be required when waived by the consent of each shareholder, or when all the shareholders are present or represented and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in written another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not to be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast

as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Each shareholder shall participate to a general meeting of shareholders by phone, videoconference, or any appropriate telecommunication means allowing his designation and allowing all shareholders participating in the meeting to hear each other without discontinuity and allowing them to participate fully in the meeting. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the [first Wednesday] of the month of [June] or on the following day if such day is a public holiday.

Title V. Financial year - Annual accounts - Profits supervision

Art. 14. Financial Year. The financial year of the Company starts on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 15. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board of Managers shall draw up a balance sheet and the profits and losses account, to which an inventory will be annexed, in accordance with the Law, all together with the annual accounts are submitted to the sole shareholder or in case of plurality of shareholders to the general meeting of shareholders.

Art. 16. Profits. The credit balance of the profits and losses account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five (5%) percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by resolution of the sole shareholders or, in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the Board of Managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers.

This statement of account must show that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 18. Supervision. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

The review of the accounts shall be entrusted to one or more approved statutory auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) appointed by a resolution of the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint an auditor at any time.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of the shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 20. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company. This resolution shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders, proportionally to the shares they hold.

Transitory dispositions

The first financial year which shall start at the incorporation of the Company and end on 31st December 2015.

Subscription and payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed as follows:

- Mayfield Investments Limited (Malta)	6,250
- Queensdale GmbH	3,125
- L-REA GmbH	3,125
Total:	12,500

All the shares have been fully paid-up so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by the bank ING Luxembourg.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand Euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital of the Company passed the following resolutions:

- 1) The number of members of the Board of Managers is fixed at two (2);
- 2) The following persons are appointed as members of the Board of Managers of the Company for an undetermined duration:
 - i. Mr. Kemal Akyel, born on 2 June 1977, in Beringen, Belgium, with professional address at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, as class A manager; and
 - ii. Mrs. Jennika Lindholm, born on 16 March 1981, in Berlin, Germany, with professional address at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, as class B manager.
- 3) The registered office of the Company is established at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Mayfield Investments Limited (Malta), une société de droit de Delaware, ayant son siège social au 51, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1020, Malte, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Malte (Registrar of Companies) sous le numéro C 65155, dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Queensdale Beteiligungs GmbH, une société de droit allemande, ayant son siège social au Alarichstrasse 13, 80638 Munich, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Allemagne (Registrar of Companies) sous le numéro HRB 175232, dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- L-REA GmbH, une société de droit allemande, ayant son siège social au Michael-Huber-Weg 5, 81667 Munich, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Allemagne (Registrar of Companies) sous le numéro HRB 179402, dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant es qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Kings Road S.à r.l.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous), conformément aux présents Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La Société pourra établir des succursales ou bureaux dans le Grand-Duché du Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition et/ou l'investissement par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, de bons, d'obligations, de créances et toutes sûretés, avoirs ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, bons, certificats et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant de tous emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut, en outre, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à toutes sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font parties du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toutes techniques et tous instruments en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut enfin accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune entièrement souscrite et libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Art. 7. Parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels aux parts sociales qu'il détient.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à l'égard des tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales entre vifs à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés donnée en assemblée générale représentant, au moins, soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par résolution de l'assemblée générale prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La cession de parts sociales est constatée par écrit conformément à la Loi et ne pourra être opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit, par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes: (i) le prix de rachat sera fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou au montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tel que prévu par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix; (ii) le rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social; (iii) les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III. Gérance

Art. 8. Nomination des gérants. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») comprenant au moins un ou plusieurs gérants(s) de catégorie A et un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B qui n'ont pas à être associés de la Société et qui sont nommés par résolutions de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière que pour leur nomination.

Un gérant peut être révoqué, avec ou sans juste motif, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 9. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques et limitées à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil de Gérance déterminera les pouvoirs et rémunérations (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 10. Conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président.

Le Conseil de Gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion. Aucune convocation ne sera requise dès lors que chacun des gérants y a renoncé ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du Conseil de Gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le Conseil de Gérance est composée de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du Conseil de Gérance de la Société dûment réunie, par vote d'au moins la moitié (1/2) des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Associé unique. En présence d'un associé unique, l'associé unique assume tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 13. Assemblées générales. En cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Ses résolutions lient tous les associés de la Société.

Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le Conseil de Gérance à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les convocations écrites à une Assemblée Générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque associé au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à l'assemblée générale. Aucune convocation ne sera requise dès lors que chacun des associés y a renoncé ou lorsque tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette seconde assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit la portion du capital représenté.

Si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des associés sont adoptées par voie de circulaires écrites, à la même majorité des votes exprimés que pour une Assemblée Générale, et pour autant que chaque associé ait reçu, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent cependant être adoptées que par une résolution prise à la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Tout associé peut prendre part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée. Cet associé est censé être présent pour le calcul du quorum de la majorité.

Si la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle des associés devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le [premier mercredi] du mois de [juin] ou le lendemain si ce jour est férié.

Titre V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Révision

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le Conseil de Gérance dresse un bilan et un compte de pertes et profits auxquels un inventaire est annexé, conformément à la Loi, l'ensemble, avec les comptes annuels, est alors soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Bénéfices. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associé, par l'Assemblée Générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième (10%) du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté, par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social, décidant de sa distribution aux associés, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 17. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social en cours sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance.

Cet état comptable doit faire ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution de tels dividendes. Les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmentés des

bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 18. Surveillance. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, qui exerceront leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

La Société confiera la révision de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise agréé à tout moment.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'Assemblée Générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 20. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.. Cette résolution déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Au moment de la clôture de la liquidation, les actifs de la Société seront à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

La totalité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Mayfield Investments Limited (Malta)	6.250
- Queensdale GmbH	3.125
- L-REA GmbH	3.125
Total:	12.500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds émis par la banque ING Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au Conseil de Gérance est fixé à deux (2).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - i. Monsieur Kemal Akyel, né le 2 juin 1977, à Beringen, Belgique, demeurant professionnellement à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A; et
 - ii. Madame Jennika Lindholm, né le 16 mars 1981, à Berlin, Allemagne, demeurant professionnellement à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Constataion

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 mai 2015. Relation GAC/2015/4419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015081503/488.

(150093108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Kandodoo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8065 Bertrange, 4, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 168.960.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 Mai 2015

1^{ère} et unique résolution

Les associés décident à l'unanimité de transférer les siège de la société de L-8079 Bertrange 117a, rue de Leudelange à la nouvelle adresse

L-8065 Bertrange 4, rue de la forêt.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015081505/15.

(150093945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

EdR Real Estate (Eastern Europe) Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 125.165.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 avril 2015

En date du 27 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Cynthia TOBIANO de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 avril 2015;

- de nommer Monsieur Emmanuel COURANT, né le 14 mai 1969 à Fontenay-aux-Roses, France, résidant professionnellement au: 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Ehud GAT, né le 20 novembre 1970 en Israël, résidant professionnellement au: 8, De La Reina St., 69545 Tel Aviv, Israël, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Emmanuel COURANT

- Monsieur Ehud GAT

- Monsieur Jacques LEBHAR

- Monsieur Jimmy PINTO

- Monsieur Samuel PINTO

- Monsieur Norbert BECKER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

EdR Real Estate (Eastern Europe) Participations S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015082262/28.

(150094531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Kepler P.O.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.046.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 avril 2015

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le siège social a été transféré du 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015081508/13.

(150093627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

KEV Germany Fuhrbergerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 317.925,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.841.

Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015081510/12.

(150093555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Androlding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.375.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 23 mars 2015

En date du 23 mars 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 23 mars 2015;

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 23 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 30 avril 2015

En date du 30 avril 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Sheikh Hassan Khalid H.A. Al Thani de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 30 avril 2015;

- de nommer Monsieur Zoran BULOVIC, né le 21 décembre 1967 à Vernier, Suisse, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 7, avenue de Thônex, 1226 Thônex, Suisse, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Zoran BULOVIC, gérant de classe A

- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Androlding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015082958/29.

(150095226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

KEV Germany Schulterblatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.837.

Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015081511/12.

(150093554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

KEV Germany 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.046.

Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015081512/12.

(150093553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Evolution Equity Partners Investments SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.364.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que le contrat social d'une nouvelle société en commandite spéciale contient les indications suivantes:

1. Date de constitution. 28 mai 2015.

2. Forme juridique. Société en commandite spéciale.

3. Dénomination. Evolution Equity Partners Investments SCSp.

4. Siège social. 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

5. Objet social. Le fonctionnement en tant qu'associé commanditaire de «carried interest» du fonds d'investissement alternatif sous la dénomination «The Evolution Technology Fund SCSp» (le «Fonds»), avec les droits et obligations attachés à cette fonction conformément à la convention de société en commandite (la «Convention du Fonds»); la société a pour objet, notamment, la détention de parts sociales de catégorie A dans le Fonds, comme défini dans la Convention du Fonds, l'exercice des droits et l'exécution des obligations d'un associé de catégorie A sous la Convention du Fonds, la réception et la distribution du «carried interest» à ses associés initiaux, ainsi que la détention de parts sociales ordinaires de catégorie B; la société ne se livrera à aucune autre affaire ou activité sans le consentement de tous les associés.

6. Durée. La société est établie pour une durée illimitée.

7. Associé gérant commandité. La société suivante a été nommée en tant qu'associé commandité assurant les pouvoirs de gestion de la société pour une durée illimitée: Evolution Equity Partners, une société à responsabilité limitée de droit

luxembourgeois, ayant son siège au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 196547.

8. Régime de signature / pouvoir de signature. Envers les tiers et en justice, la société est valablement engagée par la signature de son associé commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015083912/30.

(150096688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Kharga SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081513/9.

(150093732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Kiwinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 34.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015081516/11.

(150093593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

KKR Lending Partners Luxembourg (GBP2) Unlevered S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 197.228.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

KKR Lending Partners Luxembourg (GBP1) Unlevered S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000.-, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and under process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

represented by Alexandre Koch, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 22 May 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “KKR Lending Partners Luxembourg (GBP2) Unlevered S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of debt and/or equity interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may invest on a global basis in a variety of instruments issued across the capital structure of issuers operating in a variety of industries and sectors, including, without limitation, in loans, bonds, convertible and asset-backed securities, trade claims and post-reorganization and other equity securities and related derivatives.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one sterling pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 10:30 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
KKR Lending Partners Luxembourg (GBP1) Unlevered S.à r.l.	GBP 15,000.-	15,000	GBP 15,000.-
Total:	GBP 15,000.-	15,000	GBP 15,000.-

The amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Michael Gilleran, professionally residing at 75 St Stephen's Green, Dublin 2 (Ireland), as Class A Manager;
- James Hatchley, professionally residing at 75 St Stephen's Green, Dublin 2 (Ireland), as Class A Manager;
- Dr Wolfgang Zettel, residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as Class B Manager; and
- Mr Stefan Lambert, residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mai.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KKR Lending Partners Luxembourg (GBP1) Unlevered S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de GBP 15.000,-, avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

représenté par Alexandre Koch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 mai 2015; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «KKR Lending Partners Luxembourg (GBP2) Unlevered S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations sous forme de dette ou d'intérêts en capital dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut investir à l'échelle mondiale dans une variété d'instruments émis à travers la structure de capital des émetteurs opérant dans une variété d'industries et de secteurs, y compris, sans limitation, dans des prêts, des obligations, des titres convertibles et adossés à des actifs, créances commerciales et post réorganisation et autres titres de participation et dérivés connexes.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des

procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 10:30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
KKR Lending Partners Luxembourg (GBP1) Unlevered S.à r.l.	GBP 15.000,-	15.000	GBP 15.000,-
Total:	GBP 15.000,-	15.000	GBP 15.000,-

Le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Michael Gilleran, ayant sa résidence professionnelle au 75 St Stephen's Green, Dublin 2 (Ireland), en tant que gérant de catégorie A;
- James Hatchley, ayant sa résidence professionnelle au 75 St Stephen's Green, Dublin 2 (Ireland), en tant que gérant de catégorie A;
- Dr Wolfgang Zettel, ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en tant que gérant de catégorie B; et
- Mr Stefan Lambert, ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en tant que gérant de catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. KOCH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: DAC/2015/8720. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015081518/612.

(150093972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

KPI II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.102.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 mai 2015

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Michael Edward Dunn, administrateur de sociétés, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 31 mai 2015.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Andrew Taylor, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Park Point, 17 High Street, Longbridge, Birmingham B31 2UQ en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une période illimitée avec effet au 31 mai 2015.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015081522/16.

(150092796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

LaSalle UK Ventures Property 7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 357.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.330.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société LaSalle UK Ventures Property 7, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 18 décembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 21 mai 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015081531/18.

(150093285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Kyran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 14-16, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 185.399.

—
Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015081523/11.

(150093472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

L'Estrade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 72.131.

—
En date du 18 mai 2015, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Monsieur EL KHAL Christian, né le 22/06/1964, demeurant à L-3924 MONDERCANGE, 6, am Rousegaertchen, a cédé les deux cent cinquante (250) parts sociales lui appartenant comme suit: deux cent cinquante (250) parts sociales à Madame Janique PHILBERT, née le 10 avril 1972 à Longwy, demeurant à F-54400 COSNES-ET-ROMAIN, 9, rue de la Maurienne;

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Madame Janique PHILBERT	500 parts sociales
TOTAL: CINQ CENT PARTS SOCIALES	500 parts sociales

Monsieur EL KHAL Christian a démissionné de son poste de gérant administratif.

Madame Janique PHILBERT a été nommée au poste de gérante unique.

La société reste valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081524/20.

(150093690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 juin 2015

Sont nommés administrateurs leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015084286/23.

(150096802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

La Varenne Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 46.422.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2015

L'assemblée générale a pris acte de la démission de

- Monsieur Thibaut van Hövell tot Westerflinter en sa qualité d'administrateur, et de

- B.F.S.H. Management SCRL, inscrite au RPM Brussels sous le numéro 0425.267.301, en sa qualité d'administrateur, avec effet au 21 avril 2015.

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur

la société TACKING B.V., avec siège social à NL-3743HK Baarn, de Genestetlaan 8, inscrite à la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 32171719, représentée par Monsieur Werner KRABBE, né le 01/10/1972 à Weerselo, demeurant à NL-3743HK Baarn, de Genestetlaan 8; Madame HEIJ Josée, née le 9 septembre 1957 à Ede (NL), demeurant à L-6661 Born, 6 Wangertswee.

Ces mandats expireront après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015081526/20.

(150092748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

La Fiduciaire Comptable Comptafisc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 144.397.

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

La société à responsabilité limitée "IMMO MAGTIB SARL", (matricule 2009 24 17 566), ayant son siège social à L-8832 Rombach- Martelange, 14, route de Bigonville,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B147.213,

représentée par son gérant unique Monsieur Sébastien ELISE, comptable, né à Charleroi (Belgique) le 21 novembre 1972 (matricule 1972 11 21 936 90), demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "LA FIDUCIAIRE COMPTABLE COMPTAFISC Sarl" (matricule 2009 24 01 392), avec siège social à L- 8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville,

constituée, alors sous la dénomination de LA FIDUCIAIRE SOFIROM SARL, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 378 du 20 février 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 144.397,

a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000 €) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 €) à un montant de cent soixante-deux mille cinq cents euros (162.500 €) par la création et l'émission de mille deux cents (1.200) nouvelles parts avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, par apport en espèces.

Souscription du capital

La société à responsabilité limitée IMMO MAGTIB SARL, précitée, associée unique, déclare souscrire à mille deux cents (1.200) nouvelles parts à émettre d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune,

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cent cinquante mille euros (150.000 €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'une attestation bancaire.

L'associée existante a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les mille deux cents (1.200) nouvelles parts avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-deux mille cinq cents euros (162.500 €), divisé en mille trois cents (1.300) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent euros (800,00 €).

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sébastien ELISE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 27 mai 2015. Relation: DAC/2015/8685. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081546/58.

(150093329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Société du Port de Mertert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 6.698.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2015 documenté par acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 mai 2015, 1LAC / 2015 / 15948 que l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

5) a) Suite à la démission de Monsieur Jeffrey DENTZER de son poste d'administrateur et de membre du Comité de Direction, l'assemblée générale procède, en vertu de l'article 9 des statuts, à la nomination de Monsieur Jean HOELTGEN, Head of Public Banking, né le 1^{er} février 1958 à Wiltz, résidant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy en tant qu'administrateur de la Société pour une durée s'achevant à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

b) L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de son prédécesseur.

6) L'assemblée autorise par vote unanime le Conseil d'Administration à faire la nomination suivante au sein de son Comité de Direction qui assure la gestion journalière de la Société pour une durée s'achevant à l'assemblée générale ordinaire de 2018:

Monsieur Jean HOELTGEN, préqualifié, en remplacement de Monsieur Jeffrey DENTZER.

Le membre du Comité de Direction achève le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015084332/23.

(150096316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

MH Med Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 197.214.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of May.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. MH Med X S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given in Luxembourg, on 11 May 2015.

2. MH Med Y S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given in Luxembourg, on 11 May 2015.

3. MH Med Z S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given in Luxembourg, on 11 May 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which they wish to incorporate with the following articles of association:

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "MH Med Top S.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles of Association").

The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors

In the event that the board of directors determines that extraordinary events of a political, economic, or social character are likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3.

3.1) The share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand nine hundred Euro (EUR 31,900.-) divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares (the “Class A Shares”), one hundred (100) class B shares (the “Class B Shares”), one hundred (100) class C shares (the “Class C Shares”), one hundred (100) class D shares (the “Class D Shares”), one hundred (100) class E shares (the “Class E Shares”), one hundred (100) class F shares (the “Class F Shares”), one hundred (100) class G shares (the “Class G Shares”), one hundred (100) class H shares (the “Class H Shares”), one hundred (100) class I shares (the “Class I Shares”), and one hundred (100) class J shares (the “Class J Shares”), all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association or as set out in article 3.2) hereof.

Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them of the same class in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association. The board of directors may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in accordance with article 3.2) hereof.

The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

3.3) The Company may have one or several shareholders.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company

3.4) The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the Class of Shares to which such shares belong, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof as well as any security rights granted on shares.

Certificates of bearer shares shall be signed by two directors or, if the Company has a sole director, by such director in accordance with the provisions of the Law. One of the signatures may be affixed by a person delegated for such purpose by the board of directors under the conditions of the Law. Bearer share certificates shall contain all information required by the Law.

All bearer shares shall be deposited with and held for the account of the relevant shareholders by the depositary appointed by the board of directors for such purpose, chosen in accordance with the provisions of the Law. The depositary shall keep

a register of bearer shares containing all the information required by the Law. Each shareholder may consult entries relating to its' shares only. Certificates of such entries shall be issued by the depositary upon written request and at the expense of the relevant shareholder.

3.4) The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order for Class A to Class J (i.e. starting first with Class J, then Class I and so on).

3.5) In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 3.4), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

3.6) The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

3.7) The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares of the Company shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles of Association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

3.8) Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 4. If a shareholder or a group of shareholders representing together more than fifty per cent (50%) of the entirety of the share capital of the Company (the "Selling Shareholder") intends to accept an offer (the "Drag Along Offer") from a third party purchaser to buy all or part of its shares in the Company, then the Selling Shareholder shall have the right to compel any other shareholder or warrant holder of the Company, by serving a notice in writing (the "Drag Along Notice"), to sell to the third party purchaser a proportional portion of his/her/its shares or warrants in the Company.

The Drag Along Notice will include any information contained in the Drag Along Offer, the details of the third party purchaser, the place, date and time of completion of the proposed purchase (being a date not less than 15 (fifteen) Business Days and not more than 20 (twenty) Business Days from the date of the Drag Along Notice) (the "Transfer Date"), the consideration offered for the shares or warrants subject to the Drag Along Notice (the "Drag Along Price") and any other significant terms and conditions of the offer.

The other shareholder or warrant holder of the Company who is served a Drag Along Notice shall sell all, and not only a part, of his/her/its shares or warrants in the Company to the third party purchaser at the Transfer Date on the terms and conditions set out in the Drag Along Notice.

Art. 5. If the Selling Shareholder intends to transfer all or part of his shares in the Company to a third party purchaser, the Selling Shareholder shall give to the other shareholder a notice stating the identity of the third party purchaser, the price offered by such third party purchaser and the other relevant terms and conditions of the purported transfer.

The other shareholder shall have the right to transfer to the third party purchaser, on the same terms and conditions as the Selling Shareholder, a proportional portion of his/her/its shares in the Company at the same conditions as those offered by the third party purchaser to the Selling Shareholder, unless agreed otherwise by the relevant shareholder.

The Tag Along Right may be exercised within 15 (fifteen) Business Days from the date on which the other shareholder has received the notice.

If the Selling Shareholder does not cause the third party purchaser to purchase from the other shareholder his/her/its shares in the Company, the Selling Shareholder shall be obliged not to complete the transfer.

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by the Law or by the present Articles of Association are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors eight (8) days at least in advance of the time scheduled for the meeting. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors. No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. Directors may also vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office. Directors who at the time of a board meeting are in Germany or the United Kingdom shall not participate in such board meeting.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 10. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Tuesday of June at 11.00 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. Where an amendment to the Articles of Association is such as to change the respective rights of a Class of Shares, such amendment must, in order to be valid, be approved by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company and by the special meeting of shareholders attended by the holders of Shares of the relevant Class of Shares.

Art. 13. Distributions.

13.1) Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2) The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3) The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director, or as the case may be the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4) The dividends declared may be paid in any currency selected by the director or as the case may be the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the director or as the case may be the board of directors. The director or as the case may be the board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

13.5) The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are entitled to all remaining income available for distribution, if any, pro rata to their participation in the share capital of the Company.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares and Class I Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares and Class B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Art. 14. Dissolution, Liquidation. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions. Each Warrant Share is entitled to a preferential reimbursement of the nominal value of such Warrant Share without prejudice to any liquidation rights attached thereto.

Art. 15. Definitions. Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 13) of these Articles of Association, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles of Association

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles of Association.

Cancellation Value Per Share has the meaning set out under article 3.7) of these Articles of Association.

Class of Shares means any of class of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares or Class J Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount has the meaning set out under article 3.8) of these Articles of Association.

Art. 16. The Law shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The thirty-one thousand nine hundred (31,900) shares issued, divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares, one hundred (100) class B shares, one hundred (100) class C shares, one hundred (100) class D shares, one hundred (100) class E shares, one hundred (100) class F shares, one hundred (100) class G shares, one hundred (100) class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) class J shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, have been subscribed as follows:

- MH Med X S.A., aforementioned has subscribed for twenty-four thousand one hundred eighty (24,180) class A shares, seventy-eight (78) class B shares, seventy-eight (78) class C shares, seventy-eight (78) class D shares, seventy-eight (78) class E shares, seventy-eight (78) class F shares, seventy-eight (78) class G shares, seventy-eight (78) class H shares, seventy-eight (78) class I shares, and seventy-eight (78) class J shares and has fully paid them up by a contribution in cash amounting to twenty-four thousand eight hundred eighty-two euro (EUR 24,882);

- MH Med Y S.A., aforementioned has subscribed for three thousand four hundred ten (3,410) class A shares, eleven (11) class B shares, eleven (11) class C shares, eleven (11) class D shares, eleven (11) class E shares, eleven (11) class F shares, eleven (11) class G shares, eleven (11) class H shares, eleven (11) class I shares, and eleven (11) class J shares and has fully paid them up by a contribution in cash amounting to three thousand five hundred nine euro (EUR 3,509); and

- MH Med Z S.A., aforementioned has subscribed for three thousand four hundred ten (3,410) class A shares, eleven (11) class B shares, eleven (11) class C shares, eleven (11) class D shares, eleven (11) class E shares, eleven (11) class F

shares, eleven (11) class G shares, eleven (11) class H shares, eleven (11) class I shares, and eleven (11) class J shares and has fully paid them up by a contribution in cash amounting to three thousand five hundred nine euro (EUR 3,509).

The shares so subscribed have been fully paid up by contributions in cash so that the amount of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900) is entirely allocated to the share capital.

Declaration

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the financial year ending on 31 December 2019:
 - i) Pii Ketvel, born in Helsinki, Finland, on 4 June 1968, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
 - ii) Bernd Janietz, born in Goslar, Germany, on 26 July 1948, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
 - iii) David Bannerman, born in Edinburgh, Scotland, on 2 February 1962, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
3. The following person is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year ending on 31 December 2015:

Ernst & Young, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, registered at the Luxembourg trade and companies' register under number B 47.771.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) MH Med X S.A., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Luxembourg, le 11 mai 2015;

2) MH Med Y S.A., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Luxembourg, le 11 mai 2015;

3) MH Med Z S.A., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Luxembourg, le 11 mai 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MH Med Top S.A." (la "Société") qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dans la même commune, le siège social pourra être transféré selon la décision du conseil d'administration. Il peut être transféré à toute autre municipalité dans le Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptées selon la manière requise par une modification de ces Statuts.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil d'administration.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3.

3.1) Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), cent (100) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), cent (100) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), cent (100) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), cent (100) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), cent (100) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), cent (100) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), cent (100) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I») et cent (100) actions de catégorie J (les «Actions de Catégorie J») chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts ou tel qu'énoncé à l'article 3.2) des présents Statuts.

Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à(aux) actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions de même catégorie qu'ils détiennent dans le capital de la Société. Le conseil d'administration déterminera la période durant laquelle la souscription pourra être exercée, celle-ci ne pouvant être inférieure à trente (30) jours à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée envoyée à l'actionnaire(s) annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription de(s) l'actionnaire(s) existant(s) selon la manière requise pour la modification de ces Statuts. Le conseil d'administration peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription de(s) l'actionnaire existant(s) conformément à l'article 3.2) des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

3.3) La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, elles doivent désigner un seul mandataire qui les représentera auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre l'application de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un mandataire ait été désigné.

Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'un des actionnaires n'entraîneront pas la dissolution de la Société.

3.4) Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'annulation d'actions y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories d'Actions dans son entièreté, à travers le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette (ces) Catégorie(s). Dans les cas de rachats et annulations des Catégories d'Actions, ces rachats et annulations d'actions

devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse de la Catégorie A à la Catégorie J (ex. en commençant par la Catégorie J, suivit de la Catégorie I et ainsi de suite).

3.5) Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat ou annulation d'une Catégorie d'Actions (dans l'ordre prévu à l'article 3.4), cette Catégorie d'Actions donne droit pour les détenteurs au prorata de leur participation dans cette Catégorie d'Actions au Montant Disponible (avec la limitation toutefois du Montant Total d'Annulation comme déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'Actions de la Catégorie d'Actions rachetées ou annulées devront recevoir de la part de la Société un montant égal à la Valeur de l'Annulation par Action pour chaque action de cette Catégorie d'Actions détenue par eux et annulée.

3.6) La Valeur de l'Annulation par Action devra être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'actions émises dans cette Catégorie d'Actions devant être annulées et rachetées.

3.7) Le Montant Total de l'Annulation devra être un montant fixé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie d'Actions de la Société, devra être le Montant Disponible de la Catégorie d'Actions concernée lors de l'annulation, sauf si cela est décidé différemment par l'assemblée générale des actionnaires de la façon prévue pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le Montant Total de l'Annulation ne devra jamais être plus élevé que le Montant Disponible.

3.8) A la suite du rachat et de l'annulation des actions d'une Catégorie d'Actions, la Valeur de l'Annulation par Action sera due et devra être payée à la Société.»

Art. 4. Si un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble plus de cinquante pour cent (50%) de la totalité du capital social de la Société (l'"Actionnaire Vendeur") souhaitent accepter une offre (l'"Offre de Rachat") d'un tiers acheteur afin d'acheter tout ou partie de ses actions dans la Société, l'Actionnaire Vendeur aura le droit d'obliger tout autre actionnaire ou détenteur de warrant de la Société, en lui envoyant une notice écrite (l'"Ordre de Sortie Conjointe") lui enjoignant de vendre au tiers acheteur une part proportionnelle de ses actions ou warrants dans la Société.

L'Ordre de Sortie Conjointe inclura les informations contenues dans l'Offre de Rachat, les détails du tiers acheteur, le lieu, la date et l'heure de l'achat prévu (devant être une date comprise entre quinze (15) Jours Ouvrables et vingt (20) Jours Ouvrables depuis la date de l'Offre de Rachat) (la "Date du Rachat"), le prix offert pour les actions et les warrants sujets de la Notice de Transfert (le "Prix du Rachat") ainsi que tout autre termes et conditions significatifs de l'Offre.

L'autre actionnaire ou détenteur de warrant de la Société à qui un Ordre de Sortie Conjointe est adressé devra vendre l'entièreté de ses actions ou warrants dans la Société au tiers acheteur à la Date de Rachat et selon les termes et conditions fixés dans l'Ordre de Sortie Conjointe.

Art. 5. Si l'Actionnaire Vendeur décide de transférer tout ou partie de ses actions détenues dans la Société à un tiers acheteur, l'Actionnaire Vendeur devra donner aux autres actionnaires une notice décrivant l'identité du tiers acheteur, le prix proposé, par cet acheteur et tout autre termes et conditions significatifs de ce transfert (la "Proposition de Sortie Conjointe").

Les autres actionnaires ou détenteurs de warrant auront le droit de transférer au tiers acheteur, selon les mêmes termes et conditions que l'Actionnaire Vendeur, une part proportionnelle de leurs actions dans la Société selon les mêmes termes et conditions que ceux offerts par le tiers acheteur à l'Actionnaire Vendeur, à moins que cela n'ait été décidé autrement par cet autre actionnaire ou détenteur de warrant.

Le droit de sortie conjointe visé au présent article peut être exercé dans les quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la date à laquelle l'autre actionnaire a reçu la Proposition de Sortie Conjointe.

Si l'Actionnaire Vendeur ne parvient pas à faire acheter les actions dans la Société de l'autre actionnaire par le tiers acheteur, l'Actionnaire Vendeur ne sera pas obligé d'effectuer le transfert.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents Statuts est de sa compétence.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra désigner, parmi ses membres, son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président, ou de tout administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société, sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs huit (8) jours au moins avant l'heure prévue pour la réunion. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, un mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivalra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société. Les administrateurs qui sont, au moment de la réunion du conseil d'administration, en Allemagne ou au Royaume-Uni, ne participeront pas à ladite réunion du conseil d'administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Chaque administrateur peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

Les décisions de l'administrateur unique doivent être consignées dans un procès-verbal signé par le seul directeur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le seul directeur.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée envers les tiers par la signature de toute(s) personne (s) à qui un tel pouvoir peut avoir été délégué, agissant individuellement ou conjointement, conformément aux limites imposées par ladite délégation.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. Lorsqu'une modification des Statuts modifie les droits respectifs d'une Catégorie d'Actions, ces modifications, afin d'être valables, doivent être approuvées par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société et

par une assemblée spéciale des actionnaires à laquelle seront présents les détenteurs d'Actions des Catégories d'Actions concernées.

Art. 13. Distributions.

13.1) un montant de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets réalisés devra être placé dans un compte légal de réserve. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque ce montant de réserve sera de dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2) le solde pourra être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires selon les dispositions prévues ci-dessous.

13.3) Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base d'états des comptes préparés par le directeur, ou par le conseil d'administration, démontrant que des fonds sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant distribué ne devra pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être alloués à une réserve établie par la Loi, selon les dispositions prévues ci-dessous.

13.4) Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toutes les monnaies sélectionnées par le directeur ou le conseil d'administration et peuvent être payés aux endroits et à l'heure prévus par le directeur ou le conseil d'administration. Le directeur ou le conseil d'administration peut décider d'un taux de change final applicable à la transposition des dividendes dans la monnaie de leur paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une Action pendant une durée de cinq ans ne pourra ensuite être réclamé par le détenteur de cette action, et devra être abandonné par le détenteur de cette action, et sera repris par la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs d'actions.

13.5) L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les détenteurs d'actions des Catégories A, B, C, D, E, F, G, H, I et J ont droit à tous les revenus distribuables restant au prorata de leur participation dans la Société.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Catégories A, B, C, D, E, F, G, H et I.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune action de Catégorie J et plus aucune action de Catégorie I dans la Société, les détenteurs d'actions de Catégorie H auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Catégories A, B, C, D, E, F, G et H.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune action de Catégorie J plus aucune action de Catégorie I et plus aucune action de Catégorie H, les détenteurs d'actions de Catégorie G auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Catégories A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'actions de Catégorie J, d'actions de Catégorie I, d'actions de Catégorie H et d'actions de Catégorie G dans la Société, les détenteurs d'actions de Catégorie F auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Catégories A, B, C, D, E et F.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'actions de Catégorie J, d'actions de Catégorie I, d'actions de Catégorie H, d'actions de Catégorie G et d'actions de Catégorie F dans la Société, les détenteurs d'actions de Catégorie E auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Catégories A, B, C, D et E.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'actions de Catégorie J, d'actions de Catégorie I, d'actions de Catégorie H, d'actions de Catégorie G, d'actions de Catégorie F et d'actions de Catégorie E dans la Société, les détenteurs d'actions de Catégorie D auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Catégories A, B, C et D.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'actions de Catégorie J, d'actions de Catégorie I, d'actions de Catégorie H, d'actions de Catégorie G, d'actions de Catégorie F, d'actions de Catégorie E et d'actions de Catégorie D dans la Société, les détenteurs d'actions de Catégorie C auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Catégories A, B et C.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'actions de Catégorie J, d'actions de Catégorie I, d'actions de Catégorie H, d'actions de Catégorie G, d'actions de Catégorie F, d'actions de Catégorie E, d'actions de Catégorie D et d'actions de Catégorie C dans la Société, les détenteurs d'actions de Catégorie B auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Catégories A et B.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'actions de Catégorie J, d'actions de Catégorie I, d'actions de Catégorie H, d'actions de Catégorie G, d'actions de Catégorie F, d'actions de Catégorie E, d'actions de Catégorie D, d'actions de Catégorie C et d'actions de Catégorie B dans la Société, les détenteurs d'actions de Catégorie A auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 14. Dissolution, Liquidation. Après paiements de toutes les dettes et toutes les charges de la Société et des frais de liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux actionnaires, en accord avec et afin de réaliser sur la totalité, le même résultat économique que les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes. Chaque Action Préférentielle a droit à un remboursement préférentiel de la valeur nominale d'une telle Action Préférentielle, sans préjudice des droits de liquidation qui y sont attachés.

Art. 15. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets réalisés par la Société (y compris les bénéfices reportés) dans le cas où l'actionnaire aurait pu bénéficier de distributions de dividendes conformément à l'article 13) des présents Statuts, augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et tout autre réserves librement distribuables et (ii) si le cas se présente, du montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale en rapport avec la Catégorie d'Actions devant être annulée, mais diminués de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) tout montant devant être placé dans la réserve(s) selon les exigences de la Loi ou de ces Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires (pour éviter toute confusion, à l'exception de tout double comptage) afin que:

$$MD = (BN + P + CR) - (P + RL)$$

Par lequel:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices Nets (y compris les profits reportés) dans le cas où l'actionnaire aurait pu bénéficier de distributions de dividendes conformément à l'article 13) des présents Statuts.

P = toute prime d'émission librement distribuable et tout autre réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale en rapport avec la Catégorie d'Actions devant être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = tout montant devant être placé dans la réserve(s) selon les exigences de la Loi ou des présents Statuts.

Valeur de l'Annulation par Action a la signification qui lui est donnée à l'article 3.7) des présents Statuts.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à une Date de Comptes Intérimaires prévue.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date, non antérieure à huit (8) jours, avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions.

Catégorie d'Actions signifie la catégorie d'actions de la Catégorie A, de la Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de la Catégorie E, de la Catégorie F, de la Catégorie G, de la Catégorie H, de la Catégorie I ou de la Catégorie J.

Montant Total de l'Annulation a la signification qui lui est donnée à l'article 3.8) des présents Statuts.

Art. 16. La Loi trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trente et un mille neuf cents (31.900) actions émises, divisée en trente et un mille (31,000) actions de catégorie A, cent (100) actions de catégorie B, cent (100) actions de catégorie C, cent (100) actions de catégorie D et cent (100) actions de catégorie E, cent (100) actions de catégorie F, cent (100) actions de catégorie G, cent (100) actions de catégorie H, cent (100) actions de catégorie I, et cent (100) actions de catégorie J, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ont été souscrites comme suit:

- MH Med X S.A., susmentionnée a souscrit à vingt-quatre mille cent quatre-vingt (24.180) actions de Catégorie A, soixante-dix-huit (78) actions de Catégorie B, soixante-dix-huit (78) actions de Catégorie C, soixante-dix-huit (78) actions de Catégorie D, soixante-dix-huit (78) actions de Catégorie E, soixante-dix-huit (78) actions de Catégorie F, soixante-dix-huit (78) actions de Catégorie G, soixante-dix-huit (78) actions de Catégorie H, soixante-dix-huit (78) actions de Catégorie I et soixante-dix-huit (78) actions de Catégorie J et les a intégralement payés par un apport en numéraire pour un montant total de vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-deux euros (EUR 24.882)

- MH Med Y S.A., susmentionnée a souscrit à trois mille quatre cent dix (3.410) actions de Catégorie A, onze (11) actions de Catégorie B, onze (11) actions de Catégorie C, onze (11) actions de Catégorie D, onze (11) actions de Catégorie E, onze (11) actions de Catégorie F, onze (11) actions de Catégorie G, onze (11) actions de Catégorie H, onze (11) actions de Catégorie I et onze (11) actions de Catégorie J et les a intégralement payés par un apport en numéraire pour un montant total de trois mille cinq cent neuf euros (EUR 3.509); et

- MH Med Z S.A., susmentionnée a souscrit à trois mille quatre cent dix (3.410) actions de Catégorie A, onze (11) actions de Catégorie B, onze (11) actions de Catégorie C, onze (11) actions de Catégorie D, onze (11) actions de Catégorie E, onze (11) actions de Catégorie F, onze (11) actions de Catégorie G, onze (11) actions de Catégorie H, onze (11) actions de Catégorie I et onze (11) actions de Catégorie J et les a intégralement payés par un apport en numéraire pour un montant total de trois mille cinq cent neuf euros (EUR 3.509)

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900) est entièrement affecté au capital social.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social de la Société se terminant le 31 décembre 2019:

i) Pii Ketvel, né à Helsinki, Finlande, le 4 juin 1968, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;

ii) Bernd Janietz, né à Goslar, Allemagne, le 26 juillet 1948, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;

iii) David Bannerman, né à Edimbourg, Ecosse, le 2 février 1962, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social de la Société se terminant le 31 décembre 2015:

Ernst & Young, une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande des comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 mai 2015. GAC/2015/4242. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081619/698.

(150093257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.